

Bataille juridique à Berne au sujet du mariage pour tous

CONSEIL DES ÉTATS Le sénateur Beat Rieder doute que le Parlement puisse décider du mariage pour tous sans l'aval du peuple. Sa commission remet en question le grand oui du National sur le sujet. Mathias Reynard dénonce «une stratégie juridique».

PAR DIMITRI.MATHEY@LENOUVELLISTE.CH

La mise en œuvre du mariage pour tous implique-t-elle une révision de la Constitution? Et donc la tenue d'une votation fédérale à la double majorité? C'est ce qu'examine plus en détail la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats présidée par le PDC Beat Rieder.

Pour rappel, le projet de loi avait été accepté à une large majorité en juin dernier au National par 132 voix contre 52. Un projet qui veut étendre le mariage aux personnes de même sexe, libéraliser l'adoption et, pour les couples de femmes, ouvrir l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Les parlementaires valaisans démocrates-chrétiens s'étaient alors opposés à ce texte, contrairement au parti national qui s'était montré plus progressiste que jamais auparavant sur le sujet.

Mais Beat Rieder conteste une éventuelle manœuvre partisane pour faire échouer le projet. Selon lui, «la question de la constitutionnalité de cette loi doit être examinée sur le fond». Même si un rap-

port de l'Office fédéral donne raison au National. «La commission a reçu une expertise qui indique que cette initiative parlementaire est contraire à l'article 14 de la Constitution (ndlr: le droit au mariage et à la famille est garanti)», indique-t-il. «Nous avons commandé des audits externes pour confronter les points de vue.»

“La question de la constitutionnalité de cette loi doit être examinée sur le fond.”

BEAT RIEDER
CONSEILLER AUX ÉTATS PDC

Si une révision constitutionnelle ne s'avère pas nécessaire, une modification législative sera apportée. Cette dernière n'est pas soumise au peuple, mais la population devrait quand même se presser aux urnes. En effet, si la loi est modifiée, l'Union démocratique fé-



La commission présidée par Beat Rieder doute que le mariage pour tous s'inscrive dans la Constitution actuelle. SACHA BITTEL

dérale (UDF) a d'ores et déjà promis de lancer un référendum. Dans ce cas de figure, le scrutin se ferait alors à la majorité simple.

«Stratégie juridique» ou «argumentaire idéologique»

Mathias Reynard, lui, s'étonne que ce principe de constitutionnalité soit mis en cause. Le socialiste y voit une «stratégie juridique» pour servir des «fins politiques». Il précise: «Le projet est sur la table depuis six ans. Cette question a été traitée et retraitée par la Commission des affaires juridiques du



“C'est un moyen de retarder la mise en œuvre du mariage pour tous et de le soumettre à la double majorité en votation populaire.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL PS

National qui a conclu que c'était conforme à la Constitution.»

A l'entendre, «c'est un moyen de retarder la mise en œuvre du mariage pour tous et de le soumettre à la double majorité en votation populaire (ndlr: nécessaire aux scrutins impliquant une révision de la Constitution).»

Un argumentaire «idéologique», rétorque Beat Rieder. «La commission entière (soit 4 PLR, 3 PDC, 2 PS, 2 Verts et 1 UDC) était d'accord sur le principe des auditions. On ne doit pas se presser pour faire passer une loi. Le Conseil des

Etats examine toujours les projets en profondeur.»

Une conclusion probable en faveur du National

Le PLR Philippe Nantermod, l'un des deux seuls parlementaires valaisans à s'être prononcés en faveur du texte en juin dernier, estime pour sa part qu'il est légitime «de réfléchir à la question». Mais selon le juriste, «la conclusion la plus probable, c'est que la Constitution n'interdit pas le mariage pour tous». Autrement dit, que la modification législative suffit, comme le plaidait le National.

PUBLICITÉ

Halle aux boissons

Rte des Rottes 60 • Conthey

tous les 10
du mois

-10%
sur tout

sauf spiritueux et articles en action

Actions du 25.08.2020 au 26.09.2020

Offres valables dans la limite des stocks disponibles.
Groupe Alloboissons



Senza Parole
Rouge
Blanc
Rosé

75 cl
8.90
au lieu de 9.90



Cristalp
Nature
Légère

6x150 cl
2.95
au lieu de 4.95



La Dame
de Sion
Fendant

70 cl
9.90
au lieu de 11.90



Nestea
Citron
Pêche

6x150 cl
8.90
au lieu de 11.95



Gally
Assemblage
rouge

75 cl
14.80
au lieu de 18.90



Blonde 25
Valaisanne

10x25 cl
8.95
au lieu de 10.80



Pata Negra
Gran Reserva
6x75 cl

35.70
au lieu de 59.40

Pata Negra
Tempranillo
6x75 cl

23.75
au lieu de 29.70